

# CONSEIL MUNICIPAL DE VERGISSON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de S&L

Séance ordinaire du 03 février 2015 à 19 h 30

Président : Mr Roger LASSARAT

Etaient présents : Mrs et Mmes Anne BROCHETTE, Jean-Michel CARRETTE, Pierre BAGNE, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Éric FOREST, Lionel LAUER, Laurent COLPART

Excusés : Mrs Didier VEILLITH et Alain JACQUOT

Secrétaire de séance : Mr Laurent COLPART

- Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, le Maire aborde l'ordre du jour

## **I. CAMVAL : nouvelle modification des statuts :**

Suite à la délibération n° 2014-144 du 11 décembre 2014 du conseil communautaire de la CAMVAL et à la nouvelle rédaction de l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales nécessitant la mise à jour des statuts de la CAMVAL, le Conseil Municipal accepte de modifier l'article 2 des statuts relatif aux « compétences » de la CAMVAL comme suit :

« en matière de politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville «

Les autres dispositions des statuts de la CAMVAL demeurent inchangées.

## **II. Déclaration d'intention d'aliéner un bien**

Dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain cadastrée B 928, de 5 a 30 ca, située en Ouche, le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

## **III. Personnel communal : ouverture de poste**

Compte tenu de son ancienneté au poste, un de nos agents techniques communaux peut prétendre au grade d'adjoint technique territorial 1ère classe. Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le poste à ce grade, au 1er aout 2015.

#### **IV. Point d'accueil : demande de subvention (PIIC et réserve parlementaire)**

1/ Pour l'aménagement du point d'accueil sur la place de la mairie, le Conseil Municipal sollicite des aides en provenance du Conseil Général (PIIC 2015) et du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson.

2/ Concernant la mission SPS, et sur proposition de la commission des bâtiments, le conseil municipal retient la SOCOTEC pour cette mission SPS s'élevant à 1040 euros HT. Le maire est autorisé à signer le contrat et les pièces s'y rattachant.

#### **V. Place de l'église : point sur la réunion en Préfecture**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu en Préfecture en présence du secrétaire général, des représentants de l'INRAP et le bureau d'architecture travaillant pour la commune. Le projet est toujours suspendu suite aux vestiges découverts lors des prélèvements pratiqués fin 2013.

L'implantation initiale du projet a été revue pour préserver l'existant, sans avoir à creuser. Une nouvelle réunion est prévue avec l'INRAP ce 12 février, sur site afin de présenter ce nouveau projet tenant compte de leurs prescriptions.

Le conseil municipal sollicite pour ce projet l'aide exceptionnelle maximale dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de notre député.

#### **VI. Compte rendu des Commissions :**

- ▲ 11/12/2014 : CAMVAL - conseil communautaire
- 16/12/2014 : SIVOM des deux roches - Le raccordement des usées à la station de traitement de Mâcon pose toujours de graves problèmes : les débits reçus sont bien plus importants que les mesures et estimations initiales. La société ALPEPUR est chargée de faire un diagnostic et de proposer des solutions pour éliminer les eaux parasites.
- ▲ 12/01/2015 : SIVOM des deux roches
- ▲ 15/01/2015 : ASA
- ▲ 16/01/2015 : SIVOM des deux roches
- ▲ 20/01/2015 : réunion cantonale – PIIC 2015
- ▲ 21/01/2015 : SIVOM des deux roches
- ▲ 28/01/2015 : Préfecture – place de l'église
- ▲ 29/01/2015 : CAMVAL – conseil des maires
- ▲ L'EAU VIVE : Toujours en tension financière, le syndicat essaye de passer en foyer logement.
- ▲ SIGALE : Une commission est créée afin d'étudier la possibilité et les intérêts du syndicat pour prendre la compétence de gestion des centres de Loisirs (3 existants sur les communes de Charnay, Sancé et Saint Martin Belle Roche).
- ▲ PERMIS DE CONSTRUIRE : Quelques petits dossiers d'aménagement ont été déposés
- ▲ VOIRIE : Des devis ont été demandés en prévision du projet budget communal 2015.

## **VII. Questions diverses**

1/ Concernant l'extension du site classé de Solutré Pouilly Vergisson et l'inscription du hameau de la Grange du Bois, Monsieur le Maire informe le conseil, qu'après avis favorables des CDNPS de Saône et Loire et du Rhône, la commission supérieure des sites, perspectives et paysages doit se réunir pour examiner le projet au ministère de l'écologie à Paris.

Monsieur le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe, Anne Brochette participeront à cette commission ; Le conseil municipal décide de prendre à sa charge les frais de déplacement (billets de TGV).

2/ SYDESL : programmation en cours pour le renouvellement des éclairages publics vétustes ; raison pour laquelle certains éclairages publics ne fonctionnant plus, n'ont pas été réparés.

La séance est levée à 22 heures 45